Université de Paris

ARRETE N°2019-30 du 6 DECEMBRE 2019

RELATIF A LA PROCLAMATION DES RESULTATS AUX ELECTIONS DES INSTANCES REPRESENTATIVES DES PERSONNELS D'UNIVERSITE DE PARIS

Scrutin du 3 décembre 2019

La présidente d'Université de Paris,

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2019-209 modifié du 20 mars 2019 portant création de l'Université de Paris et approbation de ses statuts ;
Vu l'arrêté n°2019-17 du 4 octobre 2019 relatif à l'organisation des élections des instances représentatives des personnels d'Université de Paris ;
Vu l'arrêté n°2019-24 du 30 octobre 2019 relatif à la recevabilité des candidatures aux élections des instances représentatives des personnels d'Université de Paris ;
Vu l'ensemble des procès-verbaux de résultats du scrutin du 3 décembre 2019.

ARRETE :

ARTICLE 1 - COMITE TECHNIQUE (CT)

Sont déclarés élus les candidats suivants pour l'élection au comité technique d'Université de Paris (10 sièges de titulaire et 10 sièges de suppléant) :

Liste : « FSU »

1. **Hélène CHARDIN (titulaire)**
2. **François MAUREL (titulaire)**
3. **Sylvain SALVARY (titulaire)**
4. **Nathalie DEMBELE-MAHE (titulaire)**
5. **Philippe RATAJCZAK (suppléant)**
6. **Serge TURCAUD (suppléant)**
7. **Meryam TAGHI (suppléante)**
8. **Catherine JACQUARD (suppléante)**

Liste : « SNPTES »

1. **Danielle BAILBE (titulaire)**
2. **Pierre THIBAULT (titulaire)**
3. **Yolene BELLAIR (suppléante)**
4. **Max PAISLEY (suppléant)**

Liste « FO ESR - CGT FERC SUP »

1. **Nicolas BARATON (titulaire)**
2. **Mathurine LETORD (titulaire)**
3. **Catherine LOTH (titulaire)**
4. **Ernest TARCIUS (suppléant)**
5. **Thierry ROUAULT (suppléant)**
6. **Saïd BEKTACHE (suppléant)**

Liste « SGEN-CFDT »

1. **Tiffany ERMENAULT (titulaire)**
2. **Laila KASKOU (suppléante)**

ARTICLE 2 - COMMISSION PARITAIRE D'ETABLISSEMENT (CPE)

2-1 Corps des ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation (I.T.R.F.) - Catégorie A
Sont déclarés élus les candidats suivants pour l'élection à la commisison paritaire d'établissement d'Université de Paris au titre du collège des personnels ITRF de catégorie A (3 sièges de titulaire et 3 sièges de suppléant)

Liste : « SGEN - SNASUB »

1. **Hervé ALLEIN (titulaire)**
2. **François-Olivier LACAISSE (titulaire)**
3. **Christophe LEBOEUF (suppléant)**
4. **Jean-Pierre MARTINIERE (suppléant)**

Liste « SNPTES »

1. **Pierre-François QUENIN (titulaire)**
2. **Raja DJELIDI (suppléante)**

2.2 Corps des ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation (I.T.R.F.) - Catégorie B
Sont déclarés élus les candidats suivants pour l'élection à la commisison paritaire d'établissement d'Université de Paris au titre du collège des personnels ITRF de catégorie B (3 sièges de titulaire et 3 sièges de suppléant)

Liste : « SGEN - SNASUB »

1. **Eric SULTY (titulaire)**
2. **Philippe DUFOUR DE LATTRE (suppléant)**

Liste : « FO ESR - CGT FERC SUP »

1. **Nicolas BARATON (titulaire)**
2. **Emile PETIT (suppléant)**

Liste : « SNPTES »

1. **Pierre THIBAULT (titulaire)**
2. **Marlène HANOOMIE (suppléante)**

2.3 Corps des ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation (I.T.R.F.) - Catégorie C
Sont déclarés élus les candidats suivants pour l'élection à la commisison paritaire d'établissement d'Université de Paris au titre du collège des personnels ITRF de catégorie C (3 sièges de titulaire et 3 sièges de suppléant)

Liste « FO ESR - CGT FERC SUP »

1. **Ernest TARCIUS (titulaire)**
2. **André POLIDANO (suppléant)**

Liste « SGEN - SNASUB »

1. **Anthony DUBUISSON (titulaire)**
2 **Sophie ROUQUETTE-DUBOEUF (suppléante)**

Liste « SNPTES »

1. **Yolène BELLAIR (titulaire)**
2. **Alda BIN (suppléante)**

2.4 Corps des personnels de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (AENES) - Catégorie B
Sont déclarés élus les candidats suivants pour l'élection à la commisison paritaire d'établissement d'Université de Paris au titre du collège des personnels AENES de catégorie B (2 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant)

Liste « FO ESR - CGT FERC SUP »

1. **Julie SAO (titulaire)**
2. **Marc LELAN (titulaire)**
3. **Marie-line LOHEZIC (suppléante)**
4. **Aline BENSAMOUN (suppléante)**

2.5 Corps des personnels de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (AENES) - Catégorie C
Sont déclarés élus les candidats suivants pour l'élection à la commisison paritaire d'établissement d'Université de Paris au titre du collège des personnels AENES de catégorie C (2 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant)

Liste « FO ESR - CGT FERC SUP »

1. **Antony MILASIN (titulaire)**
2. **Rose BARATON (titulaire)**
3. **Mathurine LETORD (suppléante)**
4. **Frédérick PETIT (suppléant)**

2.6 Corps des personnels de bibliothèques - Catégorie A
Sont déclarés élus les candidats suivants pour l'élection à la commisison paritaire d'établissement d'Université de Paris au titre du collège des personnels de bibliothèque de catégorie A (2 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant)

Liste « SGEN - SNASUB »

1. **Eric VARON (titulaire)**
2. **Lucie CHANAS (titulaire)**
3. **Fabienne WARIN (suppléante)**
4. **Pauline LAURENT (suppléante)**

2.7 Corps des personnels de bibliothèques – Catégorie B
Sont déclarés élus les candidats suivants pour l'élection à la commisison paritaire d'établissement d'Université de Paris au titre du collège des personnels de bibliothèque de catégorie B (2 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant)

Liste « FO ESR – CGT FERC SUP »

1. **Charlotte MESRE (titulaire)**
2. **Marie-Laure LE GUERNIC (suppléante)**

Liste « SGEN – SNASUB »

1. **Florence RENOUARD (titulaire)**
2. **Béatrice FORTIN (suppléante)**

2.8 Corps des personnels de bibliothèques – Catégorie C
Sont déclarés élus les candidats suivants pour l'élection à la commisison paritaire d'établissement d'Université de Paris au titre du collège des personnels de bibliothèque de catégorie C (2 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant)

Liste « FO ESR – CGT FERC SUP »

1. **Thierry ROUAULT (titulaire)**
2. **Xavier BOQUET (titulaire)**
3. **Floriane FILOCHE (suppléante)**
4. **Rodolphe GUILLARD (suppléant)**

ARTICLE 3 – COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS CONTRACTUELS (CCPAC)

3-1 Formation compétente à l'égard des personnels contractuels exerçant des fonctions d'enseignement et/ou de recherche
Reçoivent des sièges les organisations suivantes pour l'élection à la commission consultative paritaire des agents contractuels d'Université de Paris au titre du collège des personnels contractuels exerçant des fonctions d'enseignement et/ou de recherche (4 sièges de titulaire et 4 sièges de suppléant)

Liste « FSU »

2 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant

Liste « FO ESR – CGT FERC SUP »

2 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant

Chaque organisation syndicale dispose d'un délai de trente jours à compter de la proclamation des résultats pour faire connaître à la présidente d'Université de Paris le nom des représentants, titulaires et suppléants, appelés à occuper les sièges qui lui sont attribués.

Chaque organisation syndicale dispose d'un délai de trente jours à compter de la proclamation des résultats pour faire connaître à la présidente d'Université de Paris le nom des représentants, titulaires et suppléants, appelés à occuper les sièges qui lui sont attribués.

3-2 Formation compétente à l'égard des personnels contractuels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques (BIATSS), de catégorie A

Reçoivent des sièges les organisations suivantes pour l'élection à la commission consultative paritaire des agents contractuels d'Université de Paris au titre du collège des personnels contractuels de catégorie A (3 sièges de titulaire et 3 sièges de suppléant)

Liste « FSU »

1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant

Liste « FO ESR – CGT FERC SUP »

1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant

Liste « SGEN-CFDT»

1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant

Chaque organisation syndicale dispose d'un délai de trente jours à compter de la proclamation des résultats pour faire connaître à la présidente d'Université de Paris le nom des représentants, titulaires et suppléants, appelés à occuper les sièges qui lui sont attribués.

3-3 Formation compétente à l'égard des personnels contractuels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques (BIATSS), de catégorie B

Reçoivent des sièges les organisations suivantes pour l'élection à la commission consultative paritaire des agents contractuels d'Université de Paris au titre du collège des personnels contractuels BIATSS de catégorie B (2 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant)

Liste « FSU »

1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant

Liste « FO ESR – CGT FERC SUP »

1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant

Chaque organisation syndicale dispose d'un délai de trente jours à compter de la proclamation des résultats pour faire connaître à la présidente d'Université de Paris le nom des représentants, titulaires et suppléants, appelés à occuper les sièges qui lui sont attribués.

3-4 Formation compétente à l'égard des personnels contractuels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques (BIATSS), de catégorie C
Reçoivent des sièges les organisations suivantes pour l'élection à la commission consultative paritaire des agents contractuels d'Université de Paris au titre du collège des personnels contractuels BIATSS de catégorie C (2 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant)

Liste « FSU »

1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant

Liste « FO ESR - CGT FERC SUP »

1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant

Chaque organisation syndicale dispose d'un délai de trente jours à compter de la proclamation des résultats pour faire connaître à la présidente d'Université de Paris le nom des représentants, titulaires et suppléants, appelés à occuper les sièges qui lui sont attribués.

ARTICLE 4 - La présidente et le directeur général des services préfigurateur d'Université de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés par tout moyen approprié.

Fait à Paris, le 6 décembre 2019

La présidente



Christine CLERICI

Transmis au rectorat le : 06 DEC. 2019

Affiché le : 06 DEC. 2019